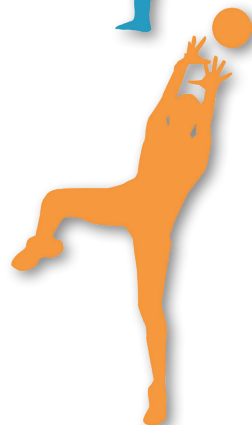




AIDE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES



Votre enfant
souhaite pratiquer
une activité sportive
ou culturelle ?



Afin de favoriser l'accès aux loisirs des enfants de la commune,
le **CCAS de Dolus** propose une **aide financière**.

Elle peut être attribuée si l'enfant réside sur la commune et est âgé
de 3 à 18 ans et en fonction du quotient familial.





- ➔ L'aide ne peut dépasser 80% du montant de l'activité ;
- ➔ elle est limitée à une seule activité sportive, culturelle ou de loisirs par enfant et par an ;
- ➔ elle est versée directement aux associations sportives sur justificatif d'inscription à l'activité ;
- ➔ enfin, elle doit être demandée avant le 31 décembre de l'année concernée.

Son montant dépend de votre quotient familial :

Catégorie	Quotient familial (calculé sur la base du revenu imposable)	Montant maximal versé par enfant/an
3 à 18 ans	0 à 500 €	150 €
3 à 18 ans	501 à 760 €	100 €
3 à 18 ans	761 à 1000 €	50 €

Attention : l'aide du CCAS ne peut pas être cumulée avec celle de la CAF.

➔ **Tous** les clubs sportifs de l'île d'Oléron sont concernés.

Vous pouvez vous procurer le formulaire sur simple demande par mail : ccas@dolusoleron.fr, ou sur le site internet de la commune : <http://ville-dolus-oleron.fr> ou encore à l'**accueil de la mairie**.

